

(N° 256.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Philippe-Guillaume Dirk Westendorp, maréchal-des-logis au 2^e régiment de lanciers.

(Voir le n° 239 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 15 avril 1844, le sieur Philippe-Guillaume Dirk Westendorp, demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Louvain, le 12 novembre 1818. Il est fils de Gérard-Jean et de Catherine Muller.

Le sieur Westendorp, étant né en Belgique de parents étrangers, pouvait jouir de tous les avantages attachés à la qualité de belge, en faisant la déclaration prescrite par l'art. 9 du Code Civil; n'ayant pas rempli ces formalités, qu'il prétend avoir ignorées, il ne peut être admis à jouir des droits des belges qu'en vertu de la naturalisation qu'il sollicite. Il sert actuellement en qualité de maréchal-des-logis au 2^e régiment de lanciers.

Sa bonne conduite, et les avis favorables donnés sur sa demande, par les autorités consultées, le recommandent pour lui accorder sa demande.

La Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 37 suffrages contre 14, dans sa séance du 16 mars dernier.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.